



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU **22 SEPTEMBRE 2020**

OBJET :

**Désignation des
représentant.e.s de
l'EPTB Seine Grands Lacs
à la Commission
Départementale des
Risques Naturels
Majeurs de la Haute-
Marne**

Nombre des membres
composant le
Comité Syndical 27

En exercice..... 26

Présents à la
Séance 15

Représentés
par mandat 4

Absents 7

L'an deux mille vingt, le Vingt-deux septembre 2020, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le onze, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :**Au titre du Conseil de Paris :***M. ALPHAND**M. AQUA**Mme BROSSEL**M. LERT**Mme MONTANDON**M. RAIFAUD**Mme PULVAR**M. VAUGLIN***Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :***M. COURTES**M. LARGHERO***Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :***M. MOLOSSI***Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :***Mme DURAND**M. GUERIN***Au titre de Troyes Champagne Métropole :***M. ABEL**M. VIART***Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :****Etaient absents excusés :***M. AIDENBAUM**M. LORIAU**M. KERN**M. METAIRIE**M. MARIN***Avaient donné pouvoir de voter en son nom :***Madame Josiane FISCHER donne pouvoir à Monsieur Daniel COURTES**Monsieur Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Monsieur Denis LARGHERO**Monsieur Philippe GOUJON donne pouvoir à Monsieur David ALPHAND*

Monsieur Belaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Monsieur Frédéric MOLOSSI

La majorité des membres étant présente,

M.VAUGLIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

Mme Tiphanie PAYRE, Directrice générale Adjointe, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.



COMITÉ SYNDICAL
Séance du 22 septembre 2020

DÉLIBÉRATION
N° 2020-39/CSi

**Désignation de représentants du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs
à la Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM)
de la Haute-Marne**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) de la Haute-Marne a été créée par arrêté préfectoral n°2999 en date du 12 novembre 2007.

Elle concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans le département, des politiques de prévention des risques naturels majeurs.

La commission se compose, pour partie, de représentants élus des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics territoriaux de bassin situés en tout ou partie dans le département.

Conformément aux dispositions de l'article R.565-5 du code de l'environnement, la CDRNM a vocation à émettre un avis sur tout projet de schéma de prévention des risques naturels et leur exécution, sur la délimitation des zones de rétention temporaire des eaux de crue ou de ruissellement et des zones de mobilité d'un cours d'eau ou encore sur la délimitation des zones d'érosion, les programmes d'action correspondants et leur application.

Suite aux élections municipales de juin 2020, de nouveaux élus ont été désignés pour siéger au Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Dans ce cadre, il convient de désigner de nouveaux représentants (un titulaire et un suppléant) parmi ces nouveaux élus.

Il appartient au Comité syndical de désigner un titulaire et un suppléant au sein de cette instance.

Sont ainsi proposés pour représenter l'EPTB Seine Grands Lacs au sein de la CDRNM de la Haute-Marne :

- **En qualité de titulaire** : M. Jean-Yves MARIN
- **En qualité de suppléant** : M. Frédéric MOLOSSI

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU L'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU les dispositions de l'article R. 565-5 et suivants du code de l'environnement;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif;

VU l'arrêté préfectoral n° 2999 du 12 novembre 2007 portant création de la commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM) de la Haute-Marne;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-187 du 7 février 2011 relatif à la délimitation du périmètre de l'intervention de l'IIBRBS en tant qu'EPTB;

VU l'arrêté préfectoral N° 75-2017-03-29-005 du 29 mars 2017 autorisant la transformation de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs des bassins de la Seine en syndicat mixte ouvert dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs » et portant approbation de ses statuts;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article unique : DÉSIGNE pour représenter le Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs au sein de la Commission départementale des risques naturels majeurs {CDRNM) de la Haute-Marne, à compter du 22 septembre 2020 :

- **En qualité de titulaire**: M. Jean-Yves MARIN
- **En qualité de suppléant**: M. Frédéric MOLOSSI

Le Président,



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis